



33840

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 21 MARS 2026**

N° DEL-210326-06**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

L'an deux mille vingt six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle du Foyer Rural, sous la présidence de Madame Hélène PUJOLS, Maire.

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres présents :	11
Nombres de votants :	11
Pour :	11
Contre :	00
Abstention :	00

Etaient présents : M. BENTEJAC Gabin, Mme CHANCELLE Marie-Ange, Mme CHARNAIS Julie, M. DAUDET Bernard, M. DELAHAYE Jonas, Mme FERRAND Marine, M. LAPOUJADE Michel, Mme PUJOLS Hélène, Mme RICQ Sophie, Mme TAUDIN Marjory, M. TULARS Bernard.

Date de convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Mme CHARNAIS Julie

Vu l'article L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

Vu la délibération n° 210326-05 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection de liste des adjoints au Maire

Liste Candidat déclarée :

1. TULARS Bernard**1ER TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **00**
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **11**
- Majorité absolue des suffrages exprimés : **06**
- A obtenu : Liste conduite par **M. TULARS Bernard**..... **11**



~~~~~  
**MAIRIE  
DE  
ESCAUDES**



**33840**

Sont élus :

- M. TULARS Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la commune de ESCAUDES
- Mme CHANCELLÉ Marie-Ange, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire
- M. DAUDET Bernard, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 23/03/2026

Et ont signé les membres présents à la séance  
Pour extrait conforme.  
Fait et délibéré ce jour.

Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

Le/La Secrétaire  
J. CHARNAIS

Le Maire  
H. PUJOLS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.